



CONTRAT DE LOCATION DIRECT DE GITE RURAL (ce document n'est pas une facture)

Gîte de l'Esquirou
Ribeyre (Cordéac)
38710 Châtel-en-Trièves / France
Téléphone : 04 76 34 69 39
Courriel : gite@esquirou-trieves.fr

LES PROPRIETAIRES

Hélène et David FOGLAR-LOOSE
Ribeyre (Cordéac)
38710 Châtel-en-Trièves

CONDITIONS PARTICULIERES

(voir détails sur fiche descriptive en annexe)

Classement : 4 feuilles (critères
écotourisme Trièves)
Linge de maison fourni
Les animaux ne sont pas acceptés
Gîte non fumeur
Capacité : 4 personnes (+ bébé)

LES LOCATAIRES

Nom et prénom :
Adresse :
.....
.....
Téléphone :
Courriel :@.....

Composition de la famille :

..... personnes dont :
..... adultes
..... enfants de moins 2 ans
..... enfants de 2 à 17 ans

DATES DU SEJOUR

Votre séjour se déroulera du , arrivée entre 16h et 19h,
au , départ avant 10h.
En cas d'heure d'arrivée décalée, merci de nous prévenir.

VOTRE SEJOUR

- Le prix du séjour est de € Ce prix s'entend toutes charges comprises hors taxe de séjour et, le cas échéant, forfait bois et l'option ménage. Se rapporter à la feuille de tarif annexée au présent contrat.
- Mise à disposition de lit de bébé (gratuit) : Non Oui
- Mise à disposition de chaise haute (gratuit) : Non Oui
- Un acompte de € (représentant 25 % du prix de la location) a été réglé par le locataire par chèque bancaire ou postal
- Le solde d'un montant de €, est à régler à l'arrivée.
- Dépôt de garantie : un chèque de dépôt de garantie de 300 € (non encaissé) devra être remis en même temps que le solde du séjour à l'arrivée, suite à l'état des lieux.

Cette réservation prendra effet à réception de l'acompte, accompagné du présent contrat daté et signé, y compris les conditions générales ainsi que d'une attestation responsabilité civile locative.

Observations éventuelles :
.....
.....

Nous soussignés, «.....» déclarons être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales figurant au verso du présent document.

A le201...
(Signature du loueur),

A le201...
(Signature du client précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"),

CONDITIONS GENERALES

Gîte de l'Esquirou – Ribeyre (Cordéac), 38710 Châtel-en-Trièves

Article - 1 : durée du séjour, Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article – 2 : conclusion du contrat, La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article – 3 : annulation par le locataire, Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée postale adressée au propriétaire.

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux

L'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

b) si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Dans ce cas, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article - 4 : annulation par le propriétaire, Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité égale à l'acompte versé.

Article – 5 : arrivée, Le locataire doit se présenter le jour précisé et à l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article – 6 : règlement du solde: Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux.

Article – 7 : état des lieux, Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le loueur ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. A son départ, le locataire s'engage à rendre le logement aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée. Le propriétaire doit fournir le logement conforme à la description qu'il en a faite et le maintient en état de servir.

Article – 8 : dépôt de garantie ou caution, A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué au recto du présent contrat est demandé par le loueur. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le loueur dans un délai n'excédant pas une semaine.

Article – 10 : utilisation des lieux, Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Article – 11 :- capacité, Le présent contrat est établi pour une capacité de 4 personnes maximum. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le loueur peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera en conséquence considérée à l'initiative du client.

Article - 12 : animaux: Le présent contrat précise que le locataire ne peut pas séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Article – 13 : assurances, Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques. Une attestation de responsabilité locative devra être jointe à la réservation.

(Nom et signature du locataire),



FICHE DESCRIPTIVE DU GITE

**Gîte de l'Esquirou
Ribeyre (Cordéac)**

38710 Châtel-en-Trièves / France

Téléphone : 04 76 34 69 39

Courriel : gite@esquirou-trieves.fr

Hélène et David sont heureux de vous accueillir au pied de l'Obiou (2789 m), entre le parc naturel régional du Vercors et le parc national des Écrins. Notre gîte vous offre un point de départ idéal pour découvrir cette région des Alpes.

Situé à 840m d'altitude dans un hameau d'une dizaine de maisons, le gîte de l'Esquirou (l'écureuil en franco-provençal) est un nid calme et douillet.



- Le gîte est d'une capacité de 4 personnes
- Il comporte 2 niveaux
- Il est entouré d'un terrain de 235 m²
- La surface habitable est de 56 m² (84 m² en comptant les soupentes <1,80 m)
- Il a été entièrement rénové entre 2010 et 2014
- Le gîte est attenant à une grange non habitée ; il est situé à proximité de la maison des propriétaires.

Au rez-de-chaussée

- Salon/Séjour, poêle à bois, canapé convertible pour 2 pers (140 x 190), 2 oreillers, 1 couette 2,20m x 2,40m
- Coin repas avec table et banc d'angle
- Cuisine équipée : four combiné micro ondes, réfrigérateur 276 litres, 3 plaques halogènes, cafetière italienne + cafetière à piston, grille pain, bouilloire, lave vaisselle, lave linge...
- Appareil à pierrade

Au 1er étage

- Chambre avec 1 lit double (2 matelas de 0,80m x 2m), 2 couette 1,40m x 0,90m en plumes, 2 oreillers
- Salle de bain avec cabine de douche à mitigeur thermostatique
- W.C. Separett (WC écologiques suédois à séparation)
- Sèche-serviettes électrique

Divers

- Étendage à linge, aspirateur (sur demande : lit bébé et chaise bébé)

Extérieur du gîte

- En été : table et chaises de jardin, 2 fauteuils de jardin, barbecue, parasol.

Critères environnementaux - Classement : 4 feuilles (critères écotourisme Trièves)

- Bac à compost
- Chauffe-eau solaire
- Chauffage principal au bois
- Rénovation écologique avec matériaux sains
- Assainissement autonome à filtre à roseaux
- Toilettes sèches
- Appareils électroménagers de classe énergétique A ou A+
- Installation électrique biocompatible (gaines ou câbles blindés)
- Fournisseur d'énergie renouvelable
- Mise à disposition de documentation sur la faune et la flore du Trièves
- Conseils pour observer la faune et la flore (les propriétaires sont tous deux des naturalistes passionnés)
- Aménagements extérieurs favorables à la faune et à la flore locale
- Mise à disposition de l'annuaire des producteurs bio locaux



TARIFS 2019

Gîte de l'Esquirou
Ribeyre (Cordéac)
38710 Châtel-en-Trièves / France
Téléphone : 04 76 34 69 39
Courriel : gite@esquirou-trieves.fr

Juillet-août	Autre
400 € la semaine	350 € la semaine
 	Milieu de semaine, sur demande
 	Week-end (à partir du vendredi après-midi) 2 nuits : 160 € 3 nuits : 180 €
90 € la nuit (pas de réservation possible)	90 € la nuit (pas de réservation possible) Pas de location à la nuit en période hivernale

La location comprend :

- La consommation d'électricité et d'eau
- Internet (*à venir ,accès ponctuel possible via la ligne des propriétaires*)
- Le linge de lit (draps, housses de couettes, housses d'oreillers)
- Torchons et serviette de cuisine
- Produit vaisselle et produits d'entretien
- 1 serviette de toilette par personne + gant par personne
- Un drap de douche et un tapis de bain
- Savon et shampoing - douche

Un lit bébé et une chaise bébé sont fournis gratuitement, sur demande.

Forfait bois: 30 €/semaine en période de chauffage (ou 6 €/jour)

Option forfait ménage : 20€

Le prix indiqué ne comprend pas la taxe de séjour au bénéfice du service tourisme du Trièves

Le nouveau barème adopté par Communauté de Communes du Trièves au 1^{er} janvier 2019 est le suivant :
coût de la nuitée par personne (enfants compris) x 0,03 (3%) x le nombre de personnes majeures / nuits
(dans la limite de 1,10 €)